
Entreprises :

**AGIR SUR LES RISQUES LIÉS
AUX DÉPLACEMENTS PAR
DES ACTIONS CONCRÈTES
DE PRÉVENTION.**



**QUI EST CE TYPE
À L'ARRIÈRE ?**

**C'EST MON BOSS !
TOUTE LA SEMAINE IL VEILLE
SUR MA SÉCURITÉ DANS
MES TRAJETS ...**

**IL RESTE AVEC NOUS
POUR LE WEEKEND ?**



Comment prévenir les risques liés aux déplacements dans mon entreprise ?

Chaque entreprise est concernée par les risques liés aux déplacements, et notamment le risque routier.

En effet, tout le monde ou presque se déplace pour se rendre sur son lieu de travail quel que soit le moyen de locomotion choisi : transport en commun, voiture, 2 roues (vélo, moto,...). Dans ce cas, vos salariés sont exposés à un risque lié au trajet domicile/travail.

Par ailleurs, peut-être avez-vous des salariés qui effectuent des missions à l'extérieur dans le cadre de leur travail ? Alors :

- Avez-vous pensé à évaluer les risques liés aux déplacements dans votre entreprise ?
- Avez-vous un plan d'actions visant à prévenir ces risques ?

Pour vous aider à structurer votre démarche, la Carsat vous propose des actions de prévention concrètes pour agir sur 4 axes de management :

- 1 Les déplacements** : organiser le travail pour éviter ou réduire les déplacements, les anticiper pour se déplacer en sécurité.
- 2 Les véhicules** : choisir des véhicules sûrs et adaptés au déplacement.
- 3 Les communications au volant** : à l'ère du « tout connecté », comment bien gérer sa disponibilité et rester concentré sur la conduite ?
- 4 Les compétences** : vos salariés sont-ils sensibilisés, formés pour se déplacer en sécurité ?

Les actions de prévention proposées sont de 4 types :

Les incontournables, de niveau D qui doivent impérativement être mises en place quelle que soit la taille et l'activité de votre entreprise.

Les actions de niveau C pour aller plus loin sur la prévention de vos risques liés aux déplacements.

Les actions de niveau B qui vous permettent d'atteindre un socle de base solide en matière de prévention des risques liés aux déplacements.

Des actions ambitieuses de niveau A pour une maîtrise de l'ensemble de votre démarche de prévention des risques liés aux déplacements.

Si vous aussi vous souhaitez aller plus loin, contactez la Carsat via notre courriel :
contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

1 LE MANAGEMENT DES DEPLACEMENTS



Evaluation des risques liés aux déplacements

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire les risques liés aux déplacements dans le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques). • Mettre à jour le DUER et l'évaluation des risques liés aux déplacements. • Le DUER doit-être remis à jour annuellement et à chaque modification du travail. • Analyser les accidents du travail « mission » y compris avec les instances compétentes en santé et sécurité au travail (CHSCT, CSE).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les accidents du travail « trajet » y compris avec les instances compétentes en santé et sécurité au travail (CHSCT, CSE). • Elaborer une cartographie des trajets.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un PDE (Plan de Déplacement Entreprise) pour optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles au sein de votre entreprise.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	



Plan d'actions de prévention des risques liés au déplacement

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un plan d'actions de prévention des risques liés aux déplacements, • Mettre en œuvre ce plan d'actions.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour régulièrement le plan d'actions de prévention des risques liés aux déplacements.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Eviter/ réduire le risque

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une procédure d'utilisation des véhicules de service pour les missions. • Organiser des découchages si nécessaire. <i>Par exemple, prévoir une procédure pour organiser le découchage (réservation d'hôtel, remboursements...).</i> • Intégrer les temps de pause dans le temps de route. <i>Par exemple, lors de missions, informer les salariés sur la nécessité de prendre une pause de 15 minutes toutes les 2 heures de conduite.</i>
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser les tournées/secteurs pour limiter les déplacements. • Inciter les salariés à emprunter les transports en commun pour les trajets. • Prendre en compte le temps de route pour les missions comme temps de travail. • Mettre en place une charte de déplacement (procédure d'utilisation des moyens de déplacement). <i>Par exemple, rédiger une charte des déplacements qui informe les salariés sur les risques encourus en mission et les sensibiliser à la conduite en sécurité. Faire signer cette charte par tous les salariés susceptibles de se déplacer en mission.</i>
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser la charte de déplacement à chaque modification d'organisation. • Equiper les sites de systèmes de visioconférence, audioconférence, outils de séminaire en ligne. • Organiser du télétravail ou du travail à distance, afin de limiter les déplacements domicile-travail. • Privilégier les transports en commun pour les missions. • Organiser le prêt du volant à un autre passager (salarié du groupe) si le conducteur est inapte à la conduite. • Mettre en place un moyen de transport en commun propre à l'entreprise (ex. : navette).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Implication des instances compétentes en santé et sécurité au travail : CHSCT/DP/ CSE

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Les instances compétentes en santé et sécurité au travail : (CHSCT/DP/CSE) sont parties prenantes dans la prévention du risque routier.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Référent Risque Déplacement

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Nommer et former une personne chargée de la sécurité.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Désigner un référent « Risques Déplacements ».
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Former le référent « Risques Déplacements ».
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Allouer du temps et les moyens nécessaires au référent « Risques Déplacements » pour mener sa mission clairement définie. <i>Par exemple, rédiger une lettre de mission précisant les objectifs et les moyens mis à disposition du référent.</i>
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	



CDD / intérimaires / apprentis / stagiaires / contrats étudiants / ...

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une démarche de prévention des risques liés aux déplacements incluant les CDD (contrat à durée déterminée) / intérimaires / apprentis / stagiaires / contrats étudiants / ...
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Préparation des déplacements

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les déplacements en amont (sauf exceptionnel). <i>Par exemple : informer les salariés que les moyens alternatifs doivent être privilégiés (réunion téléphonique, visioconférence...).</i> <i>Par exemple : faire valider les déplacements au préalable par un responsable hiérarchique.</i>
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système d'aide au choix du trajet (navigateur GPS...). Accès Internet/ Intranet (accès sites d'information trafic, d'itinéraire, météo...). Encourager le choix de l'autoroute : Accès libre aux sites internet : autoroutes françaises, SANEF. Les frais de péages sont pris en charge lors des déplacements en mission (véhicules équipés d'un badge de télépéage, remboursement sur présentation du ticket...).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Circulation dans l'entreprise

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un plan de circulation du site de l'entreprise.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la circulation en sécurité sur le site de l'entreprise notamment en séparant les flux piétons et véhicules. <i>Par exemple : privilégier la mise en place de sens unique de circulation, mettre des panneaux routiers,...</i> Distribuer à chaque nouvel arrivant un plan de circulation rappelant les consignes de sécurité (vitesse maximale, téléphone interdit au volant, port obligatoire de la ceinture de sécurité...). Installer des panneaux signalétiques (vitesses, sens interdit, passage piétons...). Aménager un parking « visiteurs », un parking « salariés ». Envisager un éclairage à la tombée du jour. Concevoir des passages réservés aux piétons. Disposer de protocoles de sécurité pour les livraisons.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Restauration

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à disposition des salariés, une salle de restauration équipée et entretenue (micro-onde, réfrigérateur, vaisselle, table...).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Adhérer à un restaurant interentreprises.• Mettre en place un restaurant d'entreprise.• Si nécessaire, tenir compte des horaires des salariés postés.• Privilégier la restauration « 0 alcool ».• Aménager des horaires adaptés pour éviter l'affluence en cas de prise de repas à l'extérieur.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Partenariat sur le Risque Routier

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Mener des actions en partenariat avec les réseaux de la Sécurité Routière.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Créer un partenariat avec les préfetures, Directions Départementales des Territoires, mairies, syndicats de transport, présidents de zone industrielle, collectivités territoriales...pour améliorer les déplacements, pistes cyclables, parking, trottoir piétons... (dont le Plan de Déplacements Inter-Entreprises).• Instaurer un partenariat avec les entreprises de zones industrielles ou commerciales.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Crèche

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Créer ou adhérer à une crèche entreprise ou interentreprises.• Si nécessaire, tenir compte des horaires du personnel posté.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Horaires de travail

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les horaires aux transports en commun.• Adapter les horaires pour éviter les conduites nocturnes.• Adapter les horaires pour éviter l'affluence routière.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Co-voiturage trajet

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Disposer d'un réseau interne pour promouvoir le co-voiturage pour les trajets domicile/travail.
- Organiser du covoiturage pour regrouper les salariés se rendant dans un même lieu dans le cadre de leur mission.

Moyens de transports pour trajet

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Connaître le réseau de transports en commun.
Par exemple : indiquer dans le livret d'accueil des nouveaux salariés, comment venir au travail par le biais des transports en commun.

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Promouvoir les transports en commun auprès des salariés.
Par exemple, en informant de la prise en charge par l'établissement, dans le cadre du décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, de 50% du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés, pour leurs déplacements au moyen de transports publics de personnes entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.
- Organiser un service de ramassage ou de navette (entre une gare et l'entreprise par exemple).



2 LE MANAGEMENT DES VEHICULES



Matériel de sécurité	
D Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des gilets rétro réfléchissants et un triangle de signalisation dans chaque véhicule de l'entreprise. Disposer d'extincteurs valides pour les Poids Lourds ou les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) dans chaque véhicule.
C Etat intermédiaire	
B Socle de prévention	
A Ambitieuses	
D Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des extincteurs valides dans l'ensemble des véhicules.
C Etat intermédiaire	
B Socle de prévention	
A Ambitieuse	



Aménagement des VUL pour le transport des charges

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Séparer la partie habitacle. • Afficher les charges utiles. • Choisir un véhicule adapté aux différents types de transport (passagers, matériel,...).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

2 et 3 roues en mission

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux salariés les équipements de protection et de signalisation visuelle.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire l'utilisation des véhicules à 2 ou 3 roues en mission et proposer aux salariés un moyen de transport plus sûr et mieux adapté (transports en commun, véhicule 4 roues adapté à la mission)
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	



Equipements pour la sécurité (hors transport de marchandises)

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les équipements pour la sécurité dans le cahier des charges pour l'achat de véhicules d'entreprise neufs (<i>ESP, climatisation, direction assistée, commande radio au volant, équipement d'assistance électronique à la conduite, pneus hiver, système d'aide à la navigation (GPS), témoins de pression des pneus</i>).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	

Equipements pour la sécurité VUL (tous véhicules dédiés au transport de marchandises et de passagers)

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Equipement de détection de port de ceintures de sécurité sur toutes les places assises.

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuse

- Inclure les équipements de sécurité dans le cahier des charges pour l'achat de véhicules. neufs entreprise (ABS, ESP, airbags conducteurs et passagers, climatisation, commande radio au volant, Equipement d'assistance électronique à la conduite, pneus hiver et chaines, système d'aide à la navigation (GPS), témoins de pression des pneus,...).

Equipements pour la sécurité Poids Lourds (+ de 3,5 T)

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuse

- Inclure les équipements de sécurité dans le cahier des charges pour l'achat de véhicules d'entreprise neufs (EBS, ESP, climatisation véhicule à l'arrêt, commande radio au volant, équipement d'assistance électronique à la conduite, système d'aide à la navigation (GPS poids lourds), témoins de pression de gonflage des pneus, témoin de charge du véhicule, frein additionnel,...).

Aide à la conduite dans le respect du code de la route

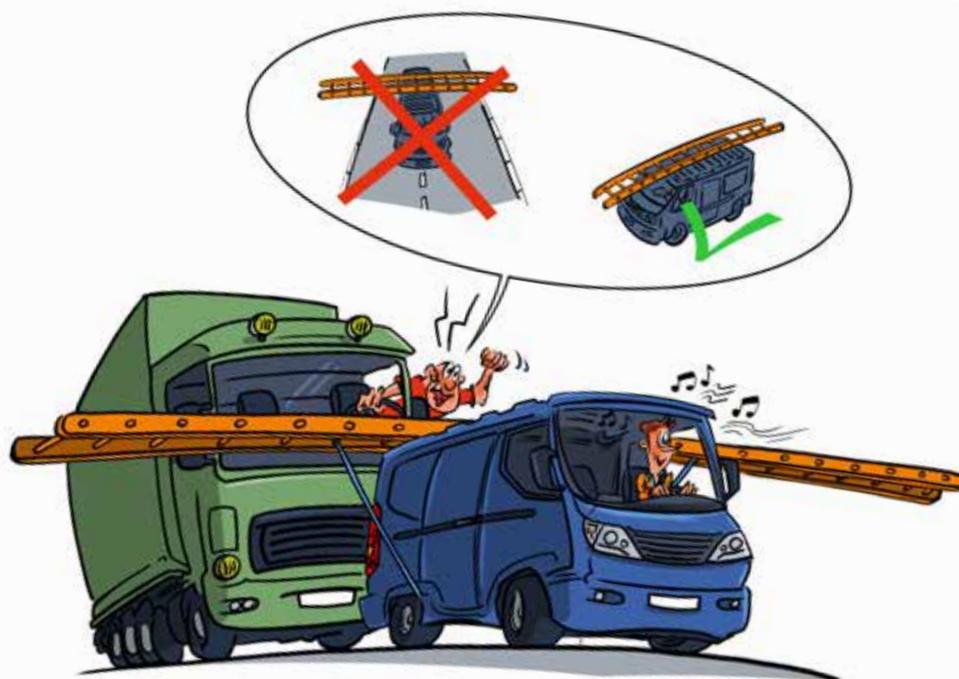
D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuse

- Equiper les véhicules de régulateur, limiteur de vitesse, Limiteur s'Adaptant à la Vitesse Autorisée « LAVIA »,...





Entretien des véhicules utilisés en mission

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

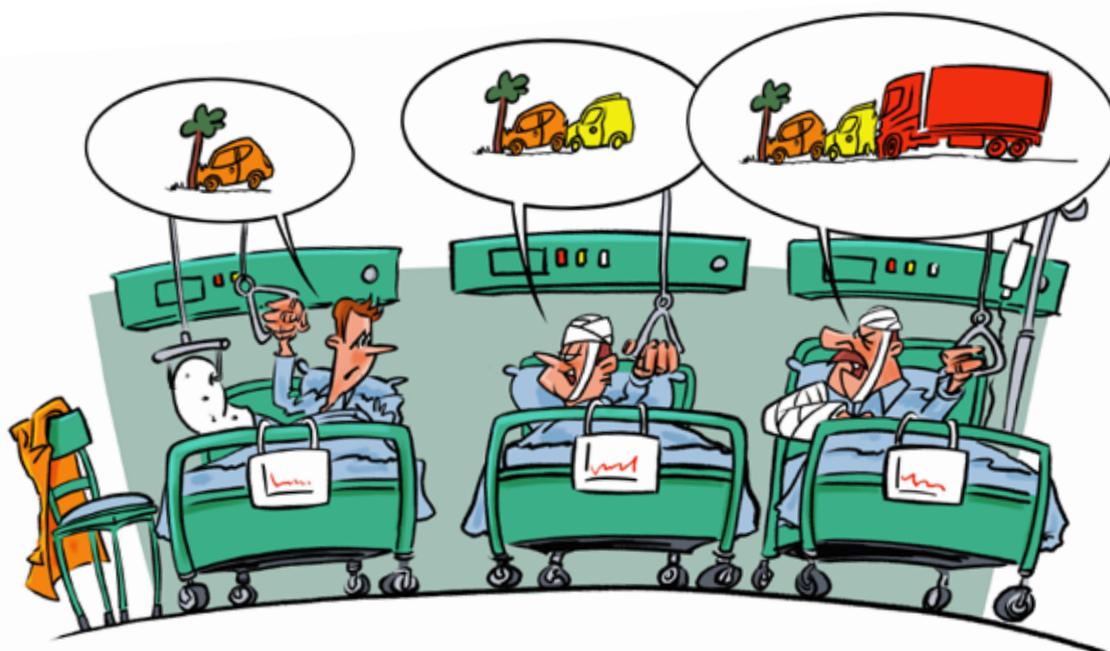
A Ambitieuse

- Mettre en place un carnet d'observations dans lequel le conducteur relève toute remarque utile.

Par exemple, mise en place d'un carnet de suivi complété par chaque utilisateur et laissé sur le tableau de bord du véhicule en fin de mission.

- Mettre à disposition un carnet de bord pour chaque véhicule (liste des réparations, entretiens, check-list des points contrôlés).

- Proposer une incitation financière aux salariés pour l'entretien de leurs véhicules personnels utilisés en mission.



Véhicules des salariés utilisés en trajet ou en mission

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Proposer aux salariés une aide pour contrôler leur véhicule (système d'aide, vérification de gonflage des pneumatiques, vérification des éclairages, lave-glace, mise à disposition de complément lave-glace, matériel pour laver les pare-brises...).
- Organiser des opérations de contrôles sur le parking avec des partenaires.

2 et 3 roues en trajet

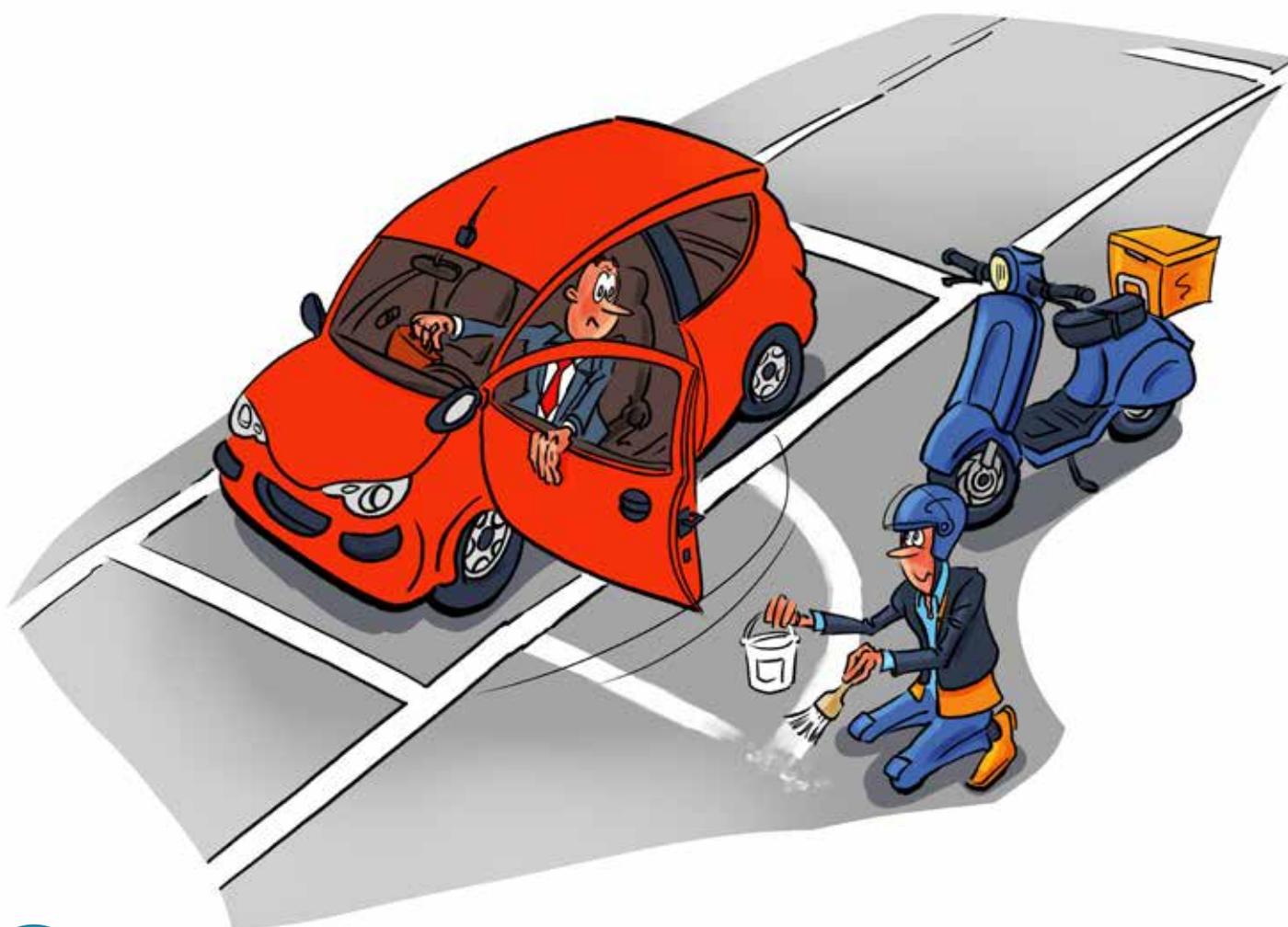
D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuse

- Inciter au port des équipements de protection et signalisation visuelle.



3 LE MANAGEMENT DES COMMUNICATIONS EN SITUATION DE CONDUITE



Protocole de communication et multimédia

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Interdire l'utilisation du téléphone portable, y compris de kits « mains libres » pendant la conduite.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

Organisation mise en place pour le téléphone

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur messagerie le téléphone pendant la conduite. <i>Par exemple, installer sur les smartphones d'entreprise une application « mode conduite » qui permet de rouler sans être distrait. Une fois activée, l'application bloque les signaux de réception, des appels, sms, notifications et envoie un message aux personnes qui essaient de joindre le conducteur, afin de les prévenir qu'il est au volant. A la fin du trajet, l'application donne un résumé comprenant la durée de conduite, la distance parcourue, la liste des appels manqués et des messages.</i>
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la prise des messages par le secrétariat. Définir une plage horaire pour appeler le salarié. Adapter le forfait téléphonique pour rappeler, à l'arrêt, l'entreprise.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	

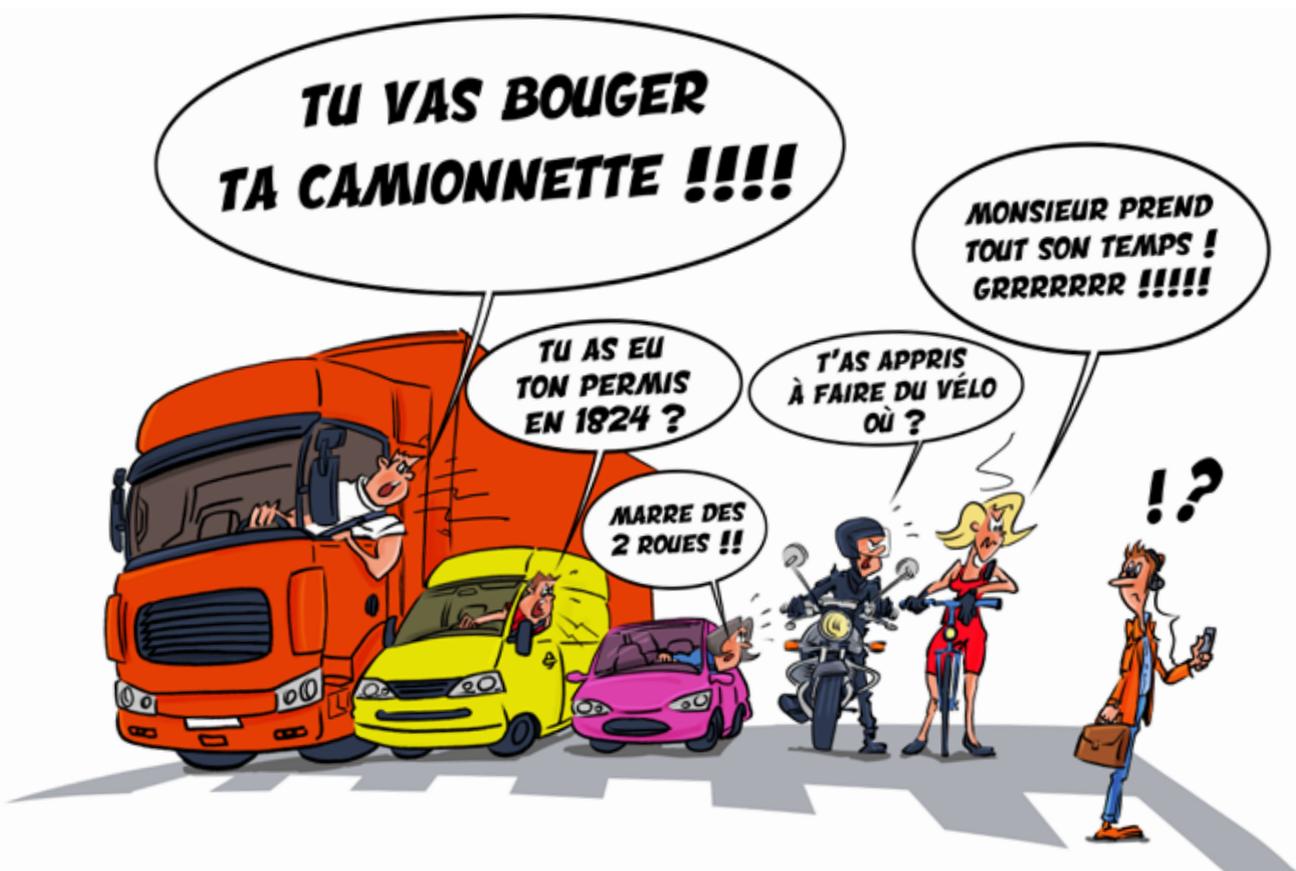
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Etablir une Charte du conducteur - employeur (ou règlement intérieur) précisant l'interdiction de téléphoner en conduisant. S'engager à ne pas sanctionner le salarié qui ne répond pas en situation de conduite.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	



Protocole de communication et multimédia

D	Incontournable
C	Etat intermédiaire
B	Socle de prévention
A	Ambitieuses

- Interdire l'utilisation de matériel visant à signaler les contrôles radars.
- Utiliser l'informatique embarquée à l'arrêt pour entrer les données nécessaires à l'utilisation du système de guidage (GPS).



4 MANAGEMENT DES COMPETENCES



Permis de conduire (mission)

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la validité du permis de conduire à l'embauche.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler périodiquement la validité du permis de conduire (6 mois). Vérifier régulièrement la validité du permis de conduire C et D (5 ans).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler périodiquement la validité du permis (tous les mois).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	

Formation / sensibilisation

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations spécifiques à la conduite et au chargement des VUL (avec un organisme de formation). Sensibiliser les salariés à la vérification de leur véhicule lors de quart d'heure sécurité (départ en vacances ; arrivée en période hivernale). Organiser des formations à l'éco-conduite qui intègre le risque routier. Informier régulièrement sur la sinistralité de l'entreprise, rappel du code de la route sous forme de vidéos, contraventions... Intégrer le risque déplacements dans le livret d'accueil du salarié.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions avec des partenaires pour sensibiliser les salariés (gendarmerie, associations sur le risque déplacements, Carsat Nord-Picardie). Former les salariés à la conduite en sécurité. Rédiger un livret spécifique « risque routier » pour le salarié. Disposer d'un module spécifique de formation des salariés au risque routier professionnel, animé par le référent risque routier.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	



Addictions alcool, drogue, tabac, médicaments

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuses

- Sensibiliser les salariés sur les risques liés à la prise de médicament.
Par exemple, rappeler la signification des pictogrammes identifiant les médicaments susceptibles d'altérer les capacités de conduite.

D Incontournable

C Etat intermédiaire

B Socle de prévention

A Ambitieuse

- Sensibiliser les salariés aux addictions.



Engagement de l'employeur

D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer volontairement l'identité des auteurs d'infractions relevées par matériel automatique sur un véhicule de service.
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuses	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un débriefing permettant d'analyser les causes des infractions et les actions permettant de les éviter
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	
D	Incontournable	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une charte du conducteur (signée par les salariés).
C	Etat intermédiaire	
B	Socle de prévention	
A	Ambitieuse	

**POUR MOI, LA CEINTURE,
C'EST TRÈS IMPORTANT !**





Retrouvez nous sur :

www.carsat-hdf.fr

www.entreprendre-ensemble.info

Contactez nous sur :

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

Mars 2023 - GRP 004/006/03-18

Conception impression : Carsat Hauts-de-France

Illustrations : © Laurent Brailly